

DÉLIBÉRATION n° 2026-61-1
Portant modification des Statuts de l'Université de La Réunion

Point inscrit à l'ordre du jour n°3a

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-15 du Conseil d'administration en date du 02 mai 2025 portant approbation de la modification des Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis de la Commission des statuts et du règlement intérieur en date du 18 juin 2026;
Vu l'avis du Comité social d'administration d'établissement en date du 26 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **demandent la modification suivante pour les Statuts de l'Université de La Réunion :**

- **7-1. Désignation des vice-président(e)s du Conseil d'administration et du vice-président(e) étudiant**
Suppression de la mention « [...] ou les chercheurs affectés dans une unité mixte de recherche rattachée à titre principal à l'université de La Réunion. »

Résultats du vote électronique						
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				29		
Nombre de voix	pour	24	contre	1	abstention(s)	4
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**

Le Président de l'Université de La Réunion


Pr Jean François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**
Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**